

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 73
du mercredi 26 mai 2021, à 17 heures 30,
Aula du Cycle d'orientation de Riaz, Rue Michel-Corpataux 11, à Riaz

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Président</u>	: M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
<u>Vice-présidente</u>	: Mme Marie-France Roth Pasquier
<u>Membres du Comité</u>	: MM. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères, Pascal Florio, Syndic sortant, Marsens, Eric Gobet, Conseiller communal, Bulle, Jacques Morand, Syndic, Bulle, Olivier Pharisa, Syndic, Bas-Intyamon, Jean-Marc Pignet, Syndic sortant, Sâles, Mme Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale sortante, Corbières et M. Bernard Rime, Vice-syndic, Val-de-Charmey
<u>Délégués</u>	: les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	: Mme Nadine Gobet
<u>Excusée</u>	: Commune de Pont-en-Ogoz

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 72 de l'Assemblée du 19 novembre 2020 consultée par voie circulaire
3. Rapport d'activités et comptes 2020
 - 3.1 Approbation du rapport d'activités 2020
 - 3.2 Approbation des comptes 2020
 - 3.3 Approbation du rapport de l'organe de révision
4. Message du Comité de direction relatif à des crédits complémentaires concernant deux mandats attribués par l'ARG
5. Election
 - 5.1 au sein du Comité de direction
6. Plan directeur régional : informations et suite du dossier

7. Informations
 - 7.1 Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes
 - 7.2 iGruyère
 8. Divers
 - 8.1 Divers
 - 8.2 Informations sur le volet touristique du Plan directeur régional et rapport sur la campagne touristique Covid-19 soutenue par l'ARG par M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme
-

1. **Salutations – Contrôle des présences**

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction et représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

La pandémie du COVID-19 perdure et il est espéré que les mesures prises par le Conseil fédéral ainsi que les vaccinations porteront leurs fruits et que nous pourrions prochainement reprendre nos activités.

Afin de limiter au maximum les risques en matière de mesures sanitaires, le Comité de direction a décidé que cette Assemblée des délégués en présentiel se tiendrait dans une salle suffisamment grande pour nous accueillir avec le maximum de précaution. Mais il était important que cette première assemblée de la législature 2021-2026 puisse se dérouler en présentiel, afin de symboliquement donner le départ d'une nouvelle étape de l'ARG.

Mme Catherine Beaud, Syndique de la Commune de Riaz adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa Commune.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 110 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Bernard Bapst, Syndic de Pont-la-Ville
- M. Claude Cretton, Syndic de Broc

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2020, des comptes 2020, du Message du Comité de direction relatif à des crédits complémentaires concernant deux mandats et de la proposition d'élections du nouveau Comité de direction.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques au sujet de la convocation et de l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. **Approbation du procès-verbal no 72 de l'Assemblée du 19 novembre 2020 consultée par voie circulaire**

M. le Président demande si la lecture du procès-verbal est demandée et s'il y a des remarques. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 72 de l'Assemblée des délégués du 19 novembre 2020 consultée par voie circulaire.

3. **Rapport d'activités et comptes 2020**

3.1 **Approbation du Rapport d'activités 2020**

M. le Président indique que Rapport d'activités 2020 récapitule les travaux réalisés, au sein de l'ARG, durant l'année écoulée que ce soit lors des Assemblées annuelles, des Comités de direction ou des diverses commissions et groupes de travail.

Si, en raison de la pandémie du COVID-19, l'année 2020 a été particulière et compliquée pour notre Association, comme elle l'a été pour tout le monde, cela ne signifie pas que l'ARG a chômé, bien au contraire. Cette année restera comme celle de la réalisation du Plan directeur régional PDR mis en consultation il y a quelques semaines. C'est un immense travail qui engage l'avenir de la région pour les quinze prochaines années. C'est un changement important au niveau des pratiques d'aménagement du territoire, où la région est chargée de nouvelles et importantes compétences. Ce dossier sera traité sous le point 6 de l'ordre du jour « Plan directeur régional : informations et suite du dossier ».

En cette année 2020, deux réalisations importantes pour l'avenir se sont concrétisées. Le 27 septembre, la population gruérienne acceptait par 72% des voix la construction du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, décision validée durant l'automne par tous les législatifs communaux. C'est une longue décennie de discussions, de débats et de négociations qui a été couronnée par ce vote unanime. C'est un signal fort vers la jeunesse, les sociétés sportives, les amateurs de sports qui attendaient cette décision depuis longtemps. Sous la conduite de M. Pascal Lauber, Président de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG, cette dernière s'est immédiatement mise en ordre de bataille afin que le Centre sportif régional de la Gruyère puisse être réalisé au mieux et au plus vite dans le prolongement du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême.

Autre réalisation commune, celle de l'Association Option Gruyère, qui a joué les prolongations en termes de légitimation puisqu'une commune a été invitée à se prononcer une nouvelle fois. Dès cet automne, notre district comptera une nouvelle association dans des domaines qui ne sont pas toujours considérés comme essentiels. Cette Association sera appelée, dans les années à venir, à rassembler les forces vives de notre région autour de la créativité culturelle, de coordonner les projets d'activités pour les jeunes ainsi que d'harmoniser les pratiques en matière de subventionnement des crèches. Elle tombe à point nommé tant ces domaines d'activités ont subi de plein fouet la crise du COVID.

M. le Président ne va pas plus avant dans le survol de cette année 2020. Il saisit l'occasion de remercier tout particulièrement le secrétariat pour la qualité de son travail et la préparation de ce rapport.

Il demande s'il y a des remarques ou questions et constate que ce n'est pas le cas. Il passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activités 2020 de l'ARG.

3.2 Approbation des comptes 2020

M. le Président informe que les comptes 2020 ont été approuvés par le Comité de direction le 28 avril 2021 et qu'ils ont été révisés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl. Ils font apparaître une perte d'exercice de Fr. 43'486.85.

En 2020, la contribution de fonctionnement s'élevait à Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF. Dès 2021, la contribution sera de Fr. 9.-- par habitant au lieu de Fr. 4.50 pour les coûts de fonctionnement et la contribution au Fonds régional d'investissement sera de Fr. 750'000.-- au lieu d'un million de francs.

Pour la présentation des comptes, il donne la parole à M. Jacques Morand, membre du Comité de direction et Président de la Commission financière.

Au sujet des comptes de fonctionnement, **M. Morand** relève que certaines séances ont été annulées, reportées ou réalisées par visio-conférences et que certains dossiers ont été freinés ou mis en attente, d'où une réduction des coûts de jetons de présence et de frais de secrétariat.

Par ailleurs, l'engagement du futur coordinateur en aménagement du territoire a été reporté au 1^{er} janvier 2022 et un mandat a été donné au Bureau Archam & Partenaires SA pour accompagner le dossier du Plan directeur régional jusqu'à sa mise en consultation.

Pour ce qui est du Fonds régional d'investissement, **M. Morand** relève ce qui suit :

- Compte 5290 : Le projet de télésiège de Moléson est toujours reporté.
- Compte 5300 : Les travaux de renouvellement de la concession de la Société TéléCharmey SA sont terminés et un décompte final a été établi. L'ARG y a participé à hauteur de Fr. 300'000.--.
- Compte 5400 : Il s'agit du solde de la facture de la HES SO Valais concernant la première étape du Concept touristique régional.
- Comptes 5650 et 5660 : Ils concernent le Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et les travaux en lien avec la votation régionale.
- Compte 5900 : Il s'agit des crédits-cadres concernant les projets d'intérêt régional, cela peut-être un mandat complémentaire à une décision de l'Assemblée des délégués, par exemple, pour le PDR où un mandat a été donné à notre Chef de projet, M. Alain Renaud du Bureau Archam & Partenaires SA afin de coordonner les travaux avec Mobul, etc. La remarque no 13 décrit la composition de ce poste.

Au sujet du bilan, il relève que la Banque Cantonale de Fribourg ne facture pas d'intérêt négatif.

M. Morand demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président passe à la votation.

<p><u>Décision</u> : Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2020 de l'ARG.</p>

3.3 Approbation du Rapport de l'organe de révision

M. le Président passe la parole à **Mme Gobet** qui donne lecture du Rapport de l'organe de révision du 6 mai 2021 de la Fiduciaire Cuennet Sàrl.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

<p><u>Décision</u> : Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2020 de l'ARG et le Rapport de l'organe de révision du 6 mai 2021 de la Fiduciaire Cuennet Sàrl.</p>

4. **Message du Comité de direction relatif à des crédits complémentaires concernant deux mandats attribués par l'ARG**

M. le Président propose d'y adjoindre le point de l'ordre du jour suivant car cet objet y est lié.

7.1 Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes

M. le Président se réfère au Message qui explique les raisons de cette demande. Il relève que ces crédits complémentaires sont indispensables pour mener à bien deux projets de longue haleine soit le Plan directeur régional PDR et l'étude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes « Fusion 25 ».

Concernant le PDR, la complexité du projet et les retards liés au COVID-19 expliquent pour une part, cette demande supplémentaire de Fr. 80'000.--. Mais l'essentiel réside dans les nombreuses demandes complémentaires que l'ARG a faites au Bureau Archam & Partenaires SA, demandes qui auraient dû être réalisées par le coordinateur en aménagement du territoire que l'ARG avait prévu d'engager l'an passé et que les retards liés au COVID-19 n'ont pas permis de réaliser. Le montant placé au budget 2020 pour l'engagement de cette personne n'a pas été utilisé. Par contre, l'ARG a besoin de ces moyens pour terminer ce travail et assumer les tâches depuis la consultation jusqu'à la validation du PDR par le Conseil d'Etat.

Le second montant de Fr. 20'000.-- concerne l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes. La demande de crédit complémentaire et les informations à donner sont liées, raison pour laquelle, **M. le Président** a demandé à ce que le point de l'ordre du jour 7.1 « Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes » soit traité sous le présent point, car ces deux éléments se complètent.

Ce projet, intitulé Fusion 25 a été lancé à la fin de l'année 2017 et a occupé plus de la moitié des élus de la précédente législature qui ont participé à de nombreuses commissions et groupes de travail. Là encore, les réflexions ont été paralysées par le COVID-19. L'objectif initial était de débattre de ces enjeux durant la deuxième partie de l'an passé, afin de nourrir la campagne des élections communales, ce qui n'a pas été possible.

Il convient maintenant de finaliser le rapport déposé en mars 2020, de revoir certains aspects, d'y intégrer quelques dimensions complémentaires et de le présenter au COPIL pour validation. Ensuite, il s'agira de solliciter la détermination de chaque exécutif dès l'automne. La suite de la procédure sera décidée par le COPIL, soit la Conférence des syndics. **M. le Président** ajoute que le grand avantage de cette réflexion sur la gouvernance communale est de s'inscrire en dehors de toute démarche concrète de fusion de communes. L'ARG a toujours estimé que cette situation permettait un débat dénué d'émotions, qui enlève souvent les caractères d'objectivité et de sérénité lorsqu'une collectivité est appelée à traiter concrètement du taux d'impôt, du nom de la future commune et de ses armoiries. Le débat, dans le cas précis de ce projet, a l'avantage de se concentrer sur les principes de la gouvernance communale, sur les forces et les faiblesses d'un autre modèle que celui hérité du XIXe siècle. Ce débat mérite d'être engagé au sein de la population.

Ce rapport d'une trentaine de pages contient nombre de perspectives nouvelles, notamment une nouvelle répartition des missions entre le niveau régional et le niveau communal qui conserverait des missions de proximité. La question des arrondissements administratifs y est longuement analysée.

Il convient de préciser qu'un certain nombre d'éléments de ce rapport sont d'ores et déjà intégrés aux analyses lancées par M. le Conseiller d'Etat Didier Castella sur un projet qui porte sur la réforme des institutions régionales. La philosophie qui anime notre réflexion sur la gouvernance communale « Fusion 25 » occupe une place importante dans cette analyse qui sera soumise aux discussions du Grand Conseil.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques ou questions. La parole n'est pas demandée, il propose de passer au vote.

Décisions :

Les délégués approuvent à l'unanimité les deux crédits complémentaires suivants :

- Plan directeur régional : Fr. 80'000.-- pour un mandat complémentaire attribué au Bureau Archam & Partenaires SA jusqu'à sa validation par le Conseil d'Etat.
- Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes : Fr. 20'000.-- pour un mandat complémentaire attribué au Bureau BDO SA, destiné à la finalisation du rapport.

Le montant global approuvé par l'Assemblée des délégués est de Fr. 100'000.--. Ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement.

5. Elections

M. le Président

5.1 au sein du Comité de direction

Au mois de mars 2021 ont eu lieu les élections communales qui ont désigné les élus pour la nouvelle période 2021-2026. Les communes ont dû composer leurs Conseils communaux et les secteurs ont désigné leurs représentants au sein du Comité de direction, conformément aux statuts de l'ARG.

Avant d'accueillir les nouveaux membres, **M. le Président** souhaite prendre congé des personnes qui quittent leur fonction au sein du comité soit :

- M. Pascal Florio, représentant du secteur Rive Gauche
- M. Eric Gobet, représentant de la Commune de Bulle

- M. Jean-Marc Piguet, représentant du secteur La Sionge
- Mme Christel Repond-Pharisa, représentante du secteur Rive droite

Tous les quatre méritent de chaleureux remerciements pour leur engagement au service de l'ARG et pour leur travail dans diverses commissions. La participation au comité est synonyme de beaucoup d'engagement. Mais c'est aussi une mission intéressante à conduire pour qui cultive une passion pour la chose publique. Être assis autour de la table du comité, c'est aborder les dossiers majeurs de la région, ceux qui permettent de dessiner les contours de l'avenir régional.

M. le Président adresse un signal amical à M. Jean-Marc Piguet, ancien syndic de Sâles, qui en plus de sa présence au comité a officié durant ces deux législatures comme membre de la commission de réflexion. M. Piguet a également représenté l'ARG au sein de Télégruyère SA dont il a assumé la présidence durant des années où les vents soufflaient assez fort.

Un signe également pour M. Pascal Florio, ancien syndic de Marsens, qui s'est passablement engagé ces dernières années au sein du comité en faveur du projet de coordination des crèches, en travaillant sur les grilles de références. M. Florio fut également représentant des autorités gruériennes au sein du comité de l'Association des communes fribourgeoises.

Au nom des délégués et au nom des 25 communes de la Gruyère, **M. le Président** les remercie et en signe de reconnaissance, au terme de cette assemblée, il aura le plaisir de leur remettre au nom de l'ARG, un bon Kariyon, valable sur l'ensemble du Canton de Fribourg.

Pour la nouvelle législature 2021-2026, les secteurs du district ont transmis leurs candidatures et la nouvelle composition du Comité de direction proposée est la suivante :

Secteur	Nom et prénom	Commune	Fonction	Nombre de représentants
Commune de Bulle	Jacques Morand	Bulle	Syndic	3
	Marie-France Roth Pasquier		Conseillère communale	
	Nicolas Wyssmueller		Conseiller communal	
Centre	Jean-Pierre Doutaz	Gruyères	Syndic	1
Intyamou	Olivier Pharisa	Bas-Intyamou	Syndic	1
La Jogne	Bernard Rime	Val-de-Charmey	Vice-syndic	1
Rive gauche	Myriam Fragnière Dufour	Marsens	Syndique	1
Rive droite	Bertrand Gaillard	La Roche	Syndic	1
Sionge	Noam Rey	Vuadens	Syndic	1
Total des membres				9

M. le Président fait savoir que l'ARG a reçu quelques questions sur cette répartition des sièges, notamment de la part de la Commune de Broc. Ces points seront traités lors de la séance du prochain comité. Ces questions de représentativité devront être traitées de manière plus large au moment de la constitution des organes destinés à la mise en œuvre du PDR. Un bureau de suivi pour la mise en œuvre du PDR sera appelé à entourer le coordinateur. De plus, trois commissions seront constituées : la Commission Aménagement du

territoire, la Commission Transports et énergie et la Commission Tourisme et patrimoine. Le comité veillera à une bonne et équitable répartition des élus au sein de ces commissions, afin d'offrir une place aux communes les plus touchées par les enjeux du PDR.

Au nom de l'ARG, **M. le Président** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité de direction et, au nom de l'ensemble du Comité de direction, il les remercie de la confiance témoignée et propose de les applaudir.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas. Il passe à la votation.

Décision :

Pour la législature 2021-2026, les délégués élisent par acclamation, le nouveau Comité de direction selon le tableau ci-dessus, pour une durée de 5 ans.

M. le Président passe à la votation de la Présidence et de la Vice-Présidence. Pour ces deux fonctions, l'ARG ne propose pas de changement. **M. le Président**, conformément aux statuts de l'ARG, en tant que Préfet propose sa candidature à la Présidence et Mme Marie-France Roth Pasquier a accepté de reconduire son mandat de Vice-présidente.

M. le Président demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il passe à la votation.

Décisions :

Pour la législature 2021-2026, les délégués élisent par acclamation, M. Patrice Borcard, Président de l'ARG et Mme Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale de Bulle, Vice-présidente de l'ARG. Le mandat est d'une durée de 5 ans.

6. Plan directeur régional : informations et suite du dossier

M. le Président relève ce qui suit :

- Le PDR est en consultation jusqu'à la fin du mois de juin 2020 pour les communes et les privés.
- De manière générale, les retours que l'ARG a eus sont positifs et les remarques déjà déposées sont peu nombreuses.
- Une ou deux communes ont sollicité une prolongation de délai. Le Comité de direction réfléchira à cette éventualité mais, pour le moment, la règle reste un délai à la fin du mois de juin 2021 ; ce délai est nécessaire si l'on veut aboutir à une validation du PDR pour la fin de cette année.
- Les étapes à venir sont les suivantes :
 - Déterminations pour la fin du mois de juin 2021.
 - En cas de désaccords évidents, le COPIL sera appelé à faire une analyse avec le Bureau Archam & Partenaires SA et corrigera, au besoin, certains aspects du PDR.
 - Droit d'être entendu : la commune qui exprime un désaccord au sujet d'une mesure du PDR peut exercer son droit d'être entendu.

- Le COPIL devra prendre des décisions au sujet des points discordants et établira un rapport à l'attention de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC qui sera amenée à trancher lors de la procédure de validation.
 - A la fin du mois de juillet 2021, la DAEC rassemblera les préavis des Services de l'Etat et l'ARG aura deux mois pour aménager les éléments discutés.
 - Au terme de toutes ces procédures, le projet final du PDR sera validé par les délégués de l'ARG qui seront réunis en Assemblée extraordinaire. Le document sera ensuite transmis à la DAEC qui établira un préavis de synthèse à l'attention du Conseil d'Etat qui devra le valider.
 - Ce sera uniquement lorsque ce document recevra la validation du Conseil d'Etat que le PDR pourra entrer en vigueur. La date souhaitée est le 1^{er} janvier 2022 mais la date probable sera le 1^{er} février ou le 1^{er} mars 2022.
- Durant cette période transitoire, les autorités devront tenir compte du projet du PDR (effet anticipé des plans). Pour la Préfecture, un permis qui irait à l'encontre du PDR ne pourra pas être délivré.
 - Seul le conseil communal se prononcera sur le PDR.
 - La population ne sera pas appelée à se prononcer sur le PDR.
 - Concernant les oppositions et remarques des privés, elles devront être transmises à l'ARG. Le COPIL est chargé d'analyser ces points et de faire d'éventuelles propositions de modifications.
 - Les privés qui s'opposeraient au changement d'affectation de leur parcelle pourront transmettre leur position dans le cadre de la consultation actuellement ouverte mais ils ne pourront formellement s'opposer que lorsque le PAL de leur commune sera révisé.
 - Dans la perspective de la mise en œuvre, l'ARG se mettra en ordre de bataille dès le début de l'automne pour les travaux suivants :
 - mise au concours du poste de coordinateur
 - mise en place de la structure de travail ARG – MOBUL
 - nomination du bureau de suivi
 - nomination de trois commissions
 - analyses de ces mesures pour le budget 2022
 - coordination Archam – Sofies – Innoreg : travail en commun sur le système des zones d'activités, fin août 2021 séance d'information aux communes et établissement du cahier des charges du coordinateur.

Des informations seront communiquées aux communes.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. Il constate que ce n'est pas le cas.

7. **Informations**

7.1 **Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes**

M. le Président rappelle que ce point a été traité au point 4 de l'ordre du jour « Message du Comité de direction relatif à des crédits complémentaires concernant deux mandats attribués par l'ARG ».

7.2 iGruyère

L'application iGruyère est active depuis le 31 mars 2021 et selon **M. le Président** elle semble répondre à un besoin si l'on en juge la régularité des notifications. Il rappelle que ce projet a été porté par deux jeunes étudiants de 20 ans, tous deux de la Commune de Le Pâquier, MM. Simon Beaud et Diogo Martins qui ont travaillé d'arrache-pied pour développer cette application. Cet instrument est destiné aux informations officielles des communes et des associations intercommunales. Une majorité de communes en font un usage fréquent et il invite celles qui n'ont pas encore pris cette habitude à le faire.

L'apparition de cette application a, par ailleurs, suscité quelques réactions d'entreprises qui commercialisent ce genre de support d'information. Il signale que, dans le cadre des réflexions qui ont conduit à la décision de créer une application propre à notre district, l'ARG a analysé d'autres variantes, notamment l'offre d'une régie nationale : l'ARG avait calculé que pour l'ensemble des communes de la Gruyère, la location annuelle se rapprochait du montant total de l'investissement consenti par l'ARG. Le calcul fut vite fait.

Un sondage sera effectué avant l'été 2021 auprès de toutes les communes afin de connaître leur avis après ces deux mois d'utilisation, sur les améliorations à apporter et sur les besoins complémentaires. Il avait été question d'une fonction sondage qui pourrait être proposée.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

8. Divers

8.1 Divers

M. le Président demande si quelqu'un veut prendre la parole et constate que ce n'est pas le cas.

8.2 Informations sur le volet touristique du Plan directeur régional et rapport sur la campagne touristique Covid-19 soutenue par l'ARG

M. le Président fait savoir qu'au seuil d'une nouvelle saison touristique, le comité de l'ARG a souhaité compléter cette assemblée par des informations sur l'activité touristique, notamment en lien avec la campagne COVID-19 que l'ARG a soutenue l'an passé pour un montant de Fr. 150'000.-- mais aussi par des informations relatives au concept touristique actuellement en cours de réalisation, concept qui fera partie intégrante du PDR.

Il a le plaisir de donner la parole à M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme.

M. Guillaume Schneuwly présente les objets décrits ci-dessus au moyen d'une présentation PowerPoint jointe au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. Schneuwly pour cette intéressante présentation et demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

L'Assemblée de printemps arrivant à son terme, il tient à remercier ses collègues du Comité de direction pour cette année passée en leur compagnie et qui fut compliquée en raison de la pandémie du COVID-19, mais très enrichissante de par les dossiers traités.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation et leur attention et il remercie également la Commune de Riaz pour son accueil.

Tel que les délégués s'en doutent, le traditionnel apéritif servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » qui suit la présente assemblée, n'aura pas lieu en raison des mesures sanitaires.

Il souhaite à tous une bonne soirée.

L'Assemblée est levée à 18 heures 50.

Association Régionale la Gruyère

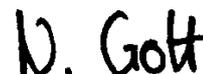
Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Annexe :

- Présentation PowerPoint de M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction

Bulle, le 11 juin 2021